



Le musée de la Franc-maçonnerie

Jeudi 12 octobre de 12h15 à 13h30 > Visite guidée par un conférencier.

C'est en Angleterre, dans un contexte agité que va naître la Franc Maçonnerie au 18e S. Elle va se développer rapidement en France vers 1730 pendant le siècle des lumières. A travers les collections du musée c'est une histoire de trois siècles d'ombres et de lumière et une école de l'humanité que nous approcherons.

Pour nous un temple maçonnique sera ouvert et nous y verrons les

symboles que nous tenterons de comprendre à travers une longue chaîne d'histoire qui remonte aux compagnons du Moyen Age et même au temple de Salomon.

Qui est franc-maçon ? Comment le devient-on ? Quels sont les rites d'initiation ? Dans un temple ou dans une loge ? Pourquoi l'équerre et le compas ? Quelles sont les principales obédiences ? Tant de questions et toutes

réponses données et expliquées rue Cadet, au Grand Orient de France, l'obédience maçonnique la plus ancienne de France.

Salariés, ayants-droit : 4,50€
Personnes invitées : 8,75€

REF : 612 MUSFRA

Coupon réponse

À photocopier et à retourner à :

CE BP2S-BPAS / Animations Culturelles - 47, rue de la Victoire
ACI : CVARCA1 - Postes 2 2557 (boîte vocale) / 2 2787

Ouverture des inscriptions le mardi 04 Octobre

Matricule RH :

Nom : Prénom :

Tel. interne : Portable :

Référence de l'animation choisie : **612 MUSFRA**

Nom de l'animation choisie : **Musée de la Franc-maçonnerie**

Date : **12 / 10 / 2006**

nombre de places subventionnées (*) : X € = €

nombre de places "invités" : X € = €

TOTAL :

(*) Le nombre de places est limité à la composition familiale. Le tarif subventionné n'est accordé qu'aux salariés de BP2S - BPF5 ainsi qu'aux conjoints, concubins et enfants à charge de - de 25 ans. Le Comité pourra éventuellement s'en assurer.

Veillez nous retourner un bulletin (et un chèque de règlement) par animation.
En cas de demandes multiples, vous photocopierez ce coupon autant que nécessaire.
Seule seront prises en compte les inscriptions accompagnées de leur(s) règlement(s)
à l'ordre de : CE BP2S

Le Comité donnera prioritairement satisfaction à tous les collègues mais pas nécessairement à toutes les réservations. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée du courrier dans la limite des places disponibles. Néanmoins, concernant les spectacles très demandés, priorité sera donnée aux primo-demandeurs, puis aux personnes inscrites à moins de trois spectacles, les "invités" étant automatiquement exclus.

Attention : aucune réservation, ou inscription, ne sera enregistrée par E-Mail, ou par téléphone.

Dès réception de votre demande, et seulement en cas de difficulté (Chgt. de date, liste d'attente, animation complète) le secteur des animations culturelles prend contact avec vous pour vous en informer.

Une convocation électronique à l'animation choisie et/ou vous invitant à retirer votre (vos) place(s) vous sera adressée environ 10 jours avant la date.

Nous vous informons que les billets seront à retirer sur place (lors des permanences du mardi et du jeudi pour le site Tolbiac). De manière générale les places ne seront envoyées par courrier interne que sur demande expresse de votre part. Le CE déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol

Je joins mon règlement par chèque

J'autorise le Comité à prélever sur mon compte le montant de cette animation

Date et signature obligatoire :